



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE Hatha Yoga

Fondée par Shri Mahesh

« Enseignement traditionnel du yoga »

ADHÉSION INDIVIDUELLE FFHY Professeur Titulaire/Nouveau Professeur 2020-2021

N° adhérent FFHY :

A					
---	--	--	--	--	--

Sexe :

F	M
---	---

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance : ___ / ___ / _____ Téléphone :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Courriel :@.....

Le coût de l'adhésion est de 90 € pour les nouveaux professeurs et de 100 € pour les professeurs titulaires, pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, dont 1,05 € pour l'assurance (individuel accident à 0,20 €, compris).

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'individuel accident, merci de cocher la case

ASSURANCE

MMA IARD garantit l'ensemble des adhérents de la Fédération Française de Hatha Yoga (conditions détaillées sur demande et sur le site internet ffhy.eu). Garanties complémentaires en option proposées sur demande auprès de la FFHY.

Souhaitez-vous recevoir la revue Namaskar :

en version numérique

ou en version papier

Fait à le ___ / ___ /

Signature (de l'adhérent ou représentant légal pour les enfants mineurs)

COTISATIONS 2020-2021

• Professeurs titulaires * :	100 €
• Nouveaux professeurs titulaires **:	90 €
• Personnes morales (associations) :	35 €
• Centres socioculturels :	400 €
• Adhérents individuels :	33 €
• Enfants :	16 €

* 1 stage national gratuit par tranche de 100 élèves adhérents à la FFHY. Consulter le secrétariat FFHY

** Jusqu'à 2 ans après l'obtention du diplôme.

LES RAISONS D'ADHÉRER A LA FFHY POUR LES ÉLÈVES

- Revue Namaskar : 4 numéros par an de 20 pages
- Caution de la FFHY, label garantie de la qualité de l'enseignement
- Assurance (responsabilité civile, dommages corporels résultant d'accidents) vous dispensant de prendre une assurance spécifique
- Informations sur les activités régionales et nationales proposées par la FFHY
- Accès aux divers enseignements proposés par la FFHY
- Tarifications réduites proposées aux adhérents
- Partenariats

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

- Virement
- Carte bancaire (paiement en ligne)
- Chèque à l'ordre de la FFHY